

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs



Modification n° 4 du PLU d'Ancenis AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

du 2 septembre 2024 au 2 octobre 2024 inclus

Objets et date de l'enquête publique : par arrêté en date du 3 juillet 2024, le maire d'Ancenis-Saint-Géréon a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au projet de modification n° 4 du PLU de la commune historique d'Ancenis.

Celle-ci se déroulera du lundi 2 septembre 2024 au mercredi 2 octobre 2024, soit 31 jours pleins et consécutifs.

L'autorité responsable est la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, compétente en matière de Plan local d'urbanisme.

Le projet de modification porte à la fois sur le règlement écrit, le règlement graphique (zonage), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les annexes. Le dossier d'enquête publique comprend notamment une évaluation environnementale.

Commissaire enquêteur : M. Jean De Bridiers a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes.

Lieu de consultation du dossier d'enquête publique : pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification à l'accueil de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon aux jours et heures habituels d'ouvertures (du lundi au vendredi 9 h 00-12 h 00/13 h 45-17 h 15 (18 h 00 le vendredi), ainsi que les samedis de 9 h 00 à 12 h 00).

Le dossier d'enquête publique numérique pourra également être consulté sur un poste informatique en accès libre à la mairie et 7jours/7 et 24heures/24 pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la ville : (<https://www.ancenis-saint-gereon.fr>).

Observations et propositions du public : pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et ses propositions éventuelles :

- sur les registres papier mis à disposition à l'accueil de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dont les dates, horaires et lieux sont mentionnés ci-après,

- par lettre adressée à M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie, place du Maréchal-Foch, CS 30217, 44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex, en mentionnant l'objet : enquête publique modification n° 4 du PLU d'Ancenis,

- par voie électronique à l'adresse : urba@ancenis-saint-gereon.fr en mentionnant l'objet : enquête publique modification n° 4 du PLU d'Ancenis.

Tous les courriers et les messages électroniques reçus seront versés et consultables aux registres d'enquête papier.

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du lundi 2 septembre 2024 (9 h 00) au mercredi 2 octobre 2024 (17 h 15).

Dates, horaires et lieux des permanences du commissaire enquêteur : M. le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public dans le cadre de ses permanences à l'hôtel de ville, place du Maréchal-Foch :

- lundi 2 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 14 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 20 septembre de 14 h 00 à 18 h 00,

- mercredi 2 octobre de 13 h 45 à 17 h 15.

Suite de l'enquête publique : à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 1 an minimum.

Commune de LA CHEVROLIÈRE

Projet de déclassement d'une partie du domaine public communal en vue d'une cession Parcelle cadastrale section AR n°10 p AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° TARR2024-R93 en date du 11 juillet 2024, M. le Maire de La Chevrolière, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie du domaine public communal en vue d'une cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 10.

À cet effet, M. Christian Kessler, a été désigné par la commune de La Chevrolière en qualité de commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Chevrolière, du 2 septembre (9 h 00) au 16 septembre 2024 (17 h 00) inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et ses propositions :

- soit sur le registre papier déposé à la mairie de La Chevrolière,
- soit par courriel à l'adresse suivante :

- urbanisme@mairie-lachevroliere.fr
- soit par lettre à l'attention du commissaire enquêteur : mairie de La Chevrolière, 2, place de l'Hôtel-de-Ville, 44118 La Chevrolière.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours et heures suivantes :

- lundi 2 septembre 2024, de 14 h 00 à 16 h 00,

- lundi 16 septembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions.

Puis le projet de déclassement sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès du service urbanisme de la mairie de La Chevrolière.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie et pendant un an.

Autres légales

CESSATION DE GARANTIE FINANCIÈRE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité Agence AH Immobilier, 12, impasse du Pélican, 44400 Rezé, immatriculée au RCS 982 119 265 pour son activité de transaction immobilière, depuis le 19 décembre 2023, auprès de son garant financier, Galian Assurances, société anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs, après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de Galian Assurances, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.



Chaque
samedi
avec
Presse
Océan

Associations, organisateurs de spectacles, mairies...

Passez votre info sans quitter votre bureau !

Une réunion, une fête, un tournoi à annoncer ? Pour paraître dans Presse-Océan et maville.com : saisissez votre info sur www.infocale.fr

maville.com

Presse Océan

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements
14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.